



Trail Tour Normandie®

CHALLENGE TRAIL TOUR NORMANDIE® Edition 2020

REGLEMENT 2020 DU CHALLENGE TRAIL TOUR NORMANDIE®

Article 1 : Organisation

Chacune des 14 organisations proposant les trails constituant le challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque organisation, sans que le challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit. Les points du challenge sont attribués suivant les classements officiels fournis par chacune des 14 organisations, sans possibilité de contestation.

L'obligation d'une assurance responsabilité civile et le respect du règlement FFA en matière de licences et de certificats médicaux sont également sous la responsabilité de chacune des organisations participantes.

Chacune des 14 organisations se réserve la possibilité de modifier le parcours initial suivant les contraintes environnementales (nidifications, protection d'espèces protégées, etc...), les contraintes de parcours (passages en terrain privé, utilisation du domaine public...) et contraintes organisationnelles (sécurité, intempéries, etc...). En cas d'annulation d'une étape ou d'un trail sur décision de son organisation ou sur décision des autorités compétentes, le présent règlement reste inchangé et intégralement applicable.

Article 2 : Respect de l'environnement

Ce challenge est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique, signalée par l'organisation de l'épreuve, engagera la disqualification du concurrent notamment et sans restriction, lors de:

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement
- Circulation volontaire en dehors du sentier balisé
- Dégradation volontaire de la faune et/ou la flore

Article 3 : Etapes retenues au challenge 2020 du Trail Tour Normandie®

**Le challenge 2020 est constitué de 15 étapes (4 dans le 27 et 11 dans le 76)
comprenant au total 38 trails:**

étape	date	trail	KM	dénivelé	lieu
1	09 février	Le Trail des Résistants	14km	D+ 150	Manneville sur Risle 27
1	09 février	Le Trail des Résistants	30km	D+ 750	Manneville sur Risle 27
2	01 Mars	Le Trail des 7 Mares	11km	D+ 206	Gonfreville l'Orcher 76
2	01 Mars	Le Trail des 7 Mares	22km	D+ 546	Gonfreville l'Orcher 76
3	08 Mars	Trail des Violettes	12km	D+ 200	Louviers 27
3	08 Mars	Trail des Violettes	25km	D+ 500	Louviers 27
4	29 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	10km	D+ 100	St Nicolas d'Aliermont 76
4	29 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	16km	D+ 350	St Nicolas d'Aliermont 76
4	29 Mars	Les Aiguilles Aliermontaises	30km	D+ 800	St Nicolas d'Aliermont 76
5	25 Avril	Le Radicatrail	14km	D+ 383	Lillebonne 76
5	25 Avril	Le Radinoctrail nocturne	17km	D+ 466	Lillebonne 76
5	25 Avril	Le Radicassant	126km	D+ 3835	Lillebonne 76
5	26 Avril	Le Radicatrail	34km	D+ 720	Lillebonne 76
5	26 Avril	Le Radicatrail	60km	D+ 1460	Lillebonne 76
6	03 Mai	Le Trail de la Forêt d'Eu	16km	D+ 370	Saint Pierre en Val 76
6	03 Mai	Le Trail de la Forêt d'Eu	30km	D+ 650	Saint Pierre en Val 76
7	17 Mai	Trail de la Forêt de Lyons	12km	D+ 350	Lyons la Forêt 27
7	17 Mai	Trail de la Forêt de Lyons	22km	D+ 700	Lyons la Forêt 27
7	17 Mai	Trail de la Forêt de Lyons	35km	D+ 1100	Lyons la Forêt 27

8	07 Juin	La Galopade	10km	D+ 60	Franqueville St Pierre 76
8	07 Juin	La Galopette	15km	D+ 400	Franqueville St Pierre 76
8	07 Juin	La Galopée	30km	D+ 710	Franqueville St Pierre 76
9	13 Juin	Les Cinq Châteaux	13km	D+ 405	Villequier 76
9	13 Juin	Les Cinq Châteaux	25km	D+ 750	Villequier 76
10	21 Juin	Trail du Domaine du Torf	15km	D+ 285	Campigny 27
10	21 Juin	Trail du Domaine du Torf	24km	D+ 550	Campigny 27
10	21 Juin	Trail du Domaine du Torf	41km	D+ 1100	Campigny 27
11	05 Juillet	Le Mascaret	15km	D+ 370	Caudebec en Caux 76
11	05 Juillet	Le Mascaret	27km	D+ 850	Caudebec en Caux 76
12	06 Septembre	La Pointe de Caux	12km	D+ 245	Etretat 76
12	06 Septembre	La Pointe de Caux	25km	D+ 321	Gonneville la Mallet 76
13	04 Octobre	Trail des Hautes Falaises	13km	D+ 400	Sassetot le Mauconduit 76
13	04 Octobre	Trail des Hautes Falaises	32km	D+ 700	Sassetot le Mauconduit 76
14	05 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	24km	D+ 390	Beuzeville la Grenier 76
14	05 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	40km	D+ 820	Beuzeville la Grenier 76
14	05 Décembre	Les Trails du Tour du Canton	75km	D+ 1600	Beuzeville la Grenier 76
15	13 Décembre	LHSA Trail Aventure	14km	D+ 200	Le Havre 76
15	13 Décembre	LHSA Trail Aventure	23km	D+ 400	Le Havre 76

Article 4 : Participation et attribution des points

Le challenge Trail Tour Normandie® inclut dans son classement les coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir des juniors, même si certaines des organisations acceptent des catégories inférieures sur leurs courses selon les catégories d'âge FFA. La catégorie figurant au classement final est celle du coureur au 1^{er} janvier de l'année en cours du challenge. La participation est gratuite et automatique du fait de la participation au nombre de trails nécessaires.

Pour figurer dans le classement final du challenge les participants devront au minimum avoir été classés dans 8 des 15 étapes de Trail Tour Normandie®, dont 3 étapes dans le 27 et 5 étapes dans le 76 obligatoirement. Seuls les 8 meilleurs résultats de trails seront conservés au classement final, sans distinction de département ni d'étape, même en cas de participation supérieure.

Les points sont attribués suivant le principe suivant :

Chaque trail à une base de calcul sur 1000 points ; le nombre de points de chaque classé est calculé de la façon suivante : $1000 - (\text{place}-1) \times 1000$ divisé par le nombre d'arrivants + la distance. Formule de calcul : $1000-(\text{place}-1)*1000/\text{nombre arrivants}+\text{distance}$

Nota : en cas de résultat de points avec décimales, celui-ci est arrondi au chiffre inférieur jusqu'à 0,49 et supérieur au dessus. La distance retenue pour le calcul des points est celle déclarée en début de saison par chaque organisation suivant le tableau ci-dessus. Un changement de distance du à quelque cause que ce soit le jour de la course ne sera pas pris en compte dans le calcul du Trail Tour Normandie®.

En cas de trail ayant plus de 1000 arrivants la base de calcul sera le nombre réel de classés au lieu de 1000.

La répartition des points est effectuée toutes catégories confondues, les classements finaux par catégories se faisant par addition des points.

Les classements féminin et masculin sont tenus séparément, chacun des deux classements étant considéré comme un classement scratch indépendant de l'autre.

Article 5 : Dotation

Sont récompensés à la diligence du Trail Tour Normandie® les trois premiers des catégories suivantes H et F : scratch, E, S, et les premiers de toutes les catégories Masters sans cumul.

Les récompenses H et F seront identiques. La remise des prix aura lieu lors de la 1^{ère} étape du challenge 2021 ou à une autre date ultérieure à déterminer.

Chaque participant figurant au classement final du challenge sera récompensé ; cette récompense sera remise aux coureurs présents lors de la 1^{ère} étape du challenge 2021 ou à une autre date à déterminer. En cas d'absence l'organisation du challenge n'a aucune obligation de faire parvenir les récompenses.

Article 6 : Résultats

Les résultats des différentes étapes, composant le challenge Trail Tour Normandie®, sont sous la responsabilité de chacune des organisations participantes et sont en général disponibles sur le site de chaque épreuve le lendemain de la course, sans obligation.

Chaque participant constatant une erreur dans l'écriture de son état civil (nom, prénom, etc...) résultant généralement d'un bulletin mal orthographié ou illisible, le signale immédiatement à l'organisation.

Toute erreur d'état civil (nom, prénom) peut engendrer le non report d'un participant dans le classement du challenge pour lequel l'organisation du Trail Tour Normandie® ne peut être tenue pour responsable.

En cas de changement de nom (mariage, etc...), il appartient aux participant(e)s le soin de signaler cette modification.

Catégories : les catégories conformes à la réglementation FFA sont valables pour la durée annuelle du challenge, sans changement au 1^{er} novembre.

Clubs : par défaut, le nom du club ou de l'association d'un participant, ou son absence, est celui de la première participation de l'année au challenge ; un changement ne peut être fait ensuite que sur demande de l'intéressé.

Un classement général du challenge sera tenu à jour et mis dès que possible à disposition de chacune des organisations participantes afin de le diffuser sur leurs sites.

Article 7 : Utilisation d'image et Législation

Les participants autorisent expressément les organisateurs du challenge Trail Tour Normandie®, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser sans contre partie financière les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge Trail Tour Normandie®, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant le challenge, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de celui ci, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 8 : Connaissance du règlement

Tout concurrent qui participe au challenge et aux épreuves le composant, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Termes utilisés :

Etape: ensemble des trails constituant une seule et unique manifestation sur un week-end à une date donnée.

Trail : une des constituantes d'une étape ; il peut y avoir plusieurs trails au choix dans une étape.

Article 9 : Aide aux concurrents

Vous devez assistance à toute personne en danger quelque soit votre intérêt au classement final. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyens d'intervention.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Article 10 : Contrôles anti-dopage

Des contrôles anti-dopage inopinés peuvent avoir lieu sur chaque épreuve du challenge à l'initiative de la F.F.A. sans que ce soit à l'initiative de l'organisation ou qu'elle puisse s'y opposer. Conformément à la législation tout participant désigné licencié ou non doit s'y soumettre, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Tout participant ayant fait l'objet d'un contrôle positif au cours de l'année se verrait déclassé de l'intégralité du challenge.